

Inscription consulaire

Registre des Français établis hors de France

Pour **votre bonne information** et **votre sécurité**, nous vous invitons à vous inscrire au Registre des Français établis hors de France (inscription consulaire). Dès lors que vous résidez à Madagascar, cette inscription ne vous prive d'aucun droit. Bien au contraire, elle vous donne de nouveaux droits et facilite votre accès aux services consulaires. Cette inscription est également recommandée aux Français qui possèdent la nationalité malgache pour préserver leurs droits.

Comment s'inscrire au Registre ?

L'inscription est valide pendant 5 ans

1- Inscription **en ligne**

Vous scannez les trois documents requis et vous remplissez le formulaire en ligne. La personne inscrite reçoit par courrier électronique une attestation d'inscription et une carte imprimable et peut accéder en ligne à un relevé intégral contenant toutes les informations figurant au registre, qu'elle peut modifier à tout moment.



Un **TUTORIEL** pour l'inscription et son renouvellement en ligne est accessible sur [cette page](#) du site de l'Ambassade (**aller sur « S'inscrire en ligne ? »**)

- 2- **Inscription par courrier électronique** en envoyant le formulaire imprimé, rempli et signé, avec les pièces numérisées du dossier à l'adresse suivante : admin-francais.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr

- 1- **Une photo d'identité** (récente), sur fond clair et uni, de face, tête nue, format 3,5x4, 5cm.
- 2- **Un justificatif d'identité et de nationalité française** : **Carte nationale d'identité** française **OU** **passport** français en cours de validité **OU** Copie intégrale de l'acte de naissance français accompagnée d'une pièce d'identité étrangère en cours de validité **OU** Certificat de nationalité française originale (CNF) accompagnée d'un acte de naissance français et d'une pièce d'identité étrangère en cours de validité **OU** Déclaration ou décret d'acquisition de la nationalité française original accompagnée d'un acte de naissance français et d'une pièce d'identité étrangère en cours de validité.
- 3- **Justificatif de domicile à Madagascar** : **certificat de résidence** du FOKONTANY (avec photo tamponnée pour les mineurs)
Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, ajouter :

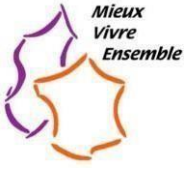
Le formulaire de demande d'inscription (à télécharger sur le site de l'Ambassade ou à demander auprès de l'Association).

Quels documents réunir ?

Trois documents suffisent :

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au **034 22 590 46**

Mise à jour 27 juillet 2023



Inscription consulaire

Registre des Français établis hors de France

Pourquoi s'inscrire au Registre consulaire ?

VOUS OBTIENDREZ DE NOMBREUX AVANTAGES :

- 1) Recevoir des informations liées aux risques et à votre sécurité,
- 2) Être contacté en cas de besoin par votre chef d'îlot de sécurité,
- 3) Communiquer les coordonnées de vos proches et de votre assurance à contacter en cas d'urgence,
- 4) Faciliter le renouvellement de vos documents d'identité en cas de perte ou de vol,
- 5) Simplifier vos démarches administratives et obtenir une réduction sur les tarifs de certains services consulaires,
- 6) Bénéficier de certaines aides sociales ou de bourses scolaires pour vos enfants (sous conditions de revenus),
- 7) Obtenir le remboursement de la TVA de vos achats réalisés pendant vos séjours en Europe,
- 8) Pouvoir voter à Madagascar (notamment pour les élections européennes de mai 2024),
- 9) Obtenir un rendez-vous avec les missions consulaires en province pour le renouvellement de votre passeport ou de votre CNI,
- 10) Obtenir un certificat de radiation permettant l'exonération des droits et taxes sur votre déménagement lors de votre retour en France,

Contrairement à de fausses informations qui circulent ici ou là, l'inscription consulaire ne présente que des avantages et ne prive d'aucun droit (sécurité sociale, retraite ou autre).